



Municipalité

Communiqué de presse – 5 novembre 2010

Implantation de Bière du Boxer SA à Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains accueillera prochainement l'entreprise Bière du Boxer SA sur son territoire. Actuellement installée à Romanel sur Lausanne, elle déploiera ses activités de fabrication de bière courant 2011, à l'avenue des Sports, dans les locaux occupés jadis par Arkina et rachetés par la Ville en 2008. D'ici 2014, une nouvelle eau yverdonnoise sortira des chaînes d'embouteillage. Un protocole d'accord a été signé ce jour en ce sens.

Depuis la cessation d'activité de l'usine Arkina (Feldschlössen) à Yverdon-les-Bains en mars 2008 et l'abandon de la fabrication d'eau minérale à partir de la source des Menhirs, la ville, avec l'appui de l'association de développement économique du Nord Vaudois cherchait des repreneurs potentiels à même de relancer l'activité en question. Après plusieurs tentatives infructueuses, une solution s'est profilée avec une demande d'implantation d'une société bien connue dans le domaine de la fabrication de boissons, en l'occurrence Bière du Boxer SA.

A l'étroit dans ses locaux actuels à Romanel-sur-Lausanne, ladite société, employant une trentaine de collaborateurs, cherchait un nouveau lieu d'implantation doté d'installations techniques spécifiques (chaînes d'embouteillage) et d'une source d'approvisionnement en eau de source, pour la fabrication de ses bières.

L'ancien site Arkina satisfait à l'ensemble de ces besoins : conçue pour des activités de même type, elle dispose des équipements et d'une source d'approvisionnement en eau potable de qualité, la source des Menhirs. En outre, la situation d'Yverdon-les-Bains, dont l'accessibilité par rail ou autoroute est optimale, permet d'assurer la fourniture des clients dans d'excellentes conditions.

La Ville d'Yverdon-les-Bains, propriétaire des terrains et des bâtiments de l'ancienne usine Arkina, a donc accepté d'entamer des négociations avec la direction de Bière du Boxer SA sur les conditions d'une mise à disposition de ces derniers. Ces dernières viennent d'aboutir.

Les conditions définies dans le protocole d'accord seront prochainement soumises au Conseil communal. Elles prévoient la constitution d'un droit de superficie en faveur de Bière du Boxer SA, avec un droit d'emption, ainsi que l'achat rapide des bâtiments et installations. Le montant global de la transaction permet à la ville de rembourser le prix d'acquisition payé en 2008, à savoir six millions et demi. Au total, l'investissement s'élèvera à environ 10 millions de francs pour l'entreprise.

En contrepartie des conditions favorables consenties, elle obtient l'engagement de l'entreprise du lancement et de la commercialisation d'une eau minérale yverdonnoise, d'ici fin 2014.

La Municipalité qui avait lancé une étude sur l'affectation possible des bâtiments de l'avenue des sports, notamment pour l'accueil de services communaux, a conscience qu'il va lui falloir remettre l'ouvrage sur le métier et trouver des solutions alternatives. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà à

l'étude.

Les deux parties se félicitent donc d'un accord de partenariat permettant de satisfaire les ambitions des uns et des autres.

Daniel von Siebenthal, Syndic d'Yverdon-les-Bains, 079 691 38 75

M. Lucien Grob, président du conseil d'administration de Bière du Boxer SA, 021 637 20 20